



LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

INTERNATIONAL LANGUAGE CAMPS

1. Inscription

L'inscription devient définitive dès réception de l'acompte non remboursable de 1000 CHF par campeur ou de la totalité du montant dû si celui-ci est envoyé après le 30 avril.

Dès réception de ce paiement, nous traiterons votre dossier et nous vous enverrons les documents suivants :

La procédure d'inscription (règles du camp, liste de vêtements, etc.)

La facture du camp

Le questionnaire médical (à retourner par courrier, par fax ou par e-mail avant le début du camp)

La fiche arrivée/départ (à retourner par courrier, par fax ou par e-mail avant le début du camp)

La facture du séjour devra être réglée au plus tard au 30 avril.

Les montants sont dus en francs suisses ; en cas de paiement en devises étrangères, le change en CHF sera effectué au cours du jour ; une éventuelle différence de change vous serait créditée ou réclamée.

Tous les documents doivent être envoyés à :

International Summer Camps

Quai Gustave Adore 34

1207 Genève – SUISSE

Ou par email à : contact@iscmegeve.com

Votre enfant ne sera pas accepté si le solde du séjour n'est pas réglé avant le début du séjour et si nous n'avons pas reçu tous les documents d'inscription.

L'inscription avec ou sans hébergement ne pourra être modifiée pendant le séjour pour le bien-être des enfants et du groupe.

2. Prix et prestations

Prestations incluses dans le prix des camps :

- Pension complète ou demi-pension selon la formule choisie dans un hôtel haut de gamme
- Coordination et contrôle des activités par le personnel du Camp ILC
- Tous les frais d'entrées et de couverture
- Cours de langues (15h par semaine)
- Les activités sportives et culturelles
- Un T-shirt ILC
- Une clé USB souvenirs avec les photos de camp
- Prise en charge et transfert de/vers l'aéroport de Genève

Le prix du camp ne comprend pas :

- Le voyage, les dépenses personnelles
- Les cotisations d'assurance en cas de maladie et d'accident (la preuve d'assurance doit être fournie), les coûts pour d'éventuels soins médicaux
- Prise en charge et transfert de/vers l'aéroport de Genève
- Le nettoyage du linge (obligatoire une fois par semaine pour les camps supérieurs à 7 jours)

Aucune couverture en cas de vol ou de perte ; toutes les valeurs doivent être remises au directeur du camp.

3. Modalités de règlement :

Pour les inscriptions de novembre à mars : règlement du solde avant le 30 avril.

Pour les inscriptions d'avril à juin : le règlement de la totalité du séjour vous sera demandé.

En cas de non-respect de ces règles, l'inscription pourra être annulée.

4. Conditions d'annulation

Il est vivement recommandé de contracter une assurance annulation dans votre pays de résidence pour permettre un remboursement intégral en cas d'annulation avant le début du camp ou de départ anticipé pendant le camp (par exemple en cas de maladie, accident, problèmes familiaux...).

Les frais d'inscription de 1000 CHF (compris dans le tarif) ne sont ni remboursables, ni transmissibles.

En cas d'annulation :

5% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée plus de 60 jours avant le début du camp.

25% du montant total dans les mêmes conditions si le délai est de 60 à 30 jours.

100% du montant total du séjour si le délai est inférieur à 30 jours.

Il n'y a aucun remboursement pour tout séjour écourté, quelle que soit la raison de l'annulation (y compris en cas de force majeure). Les retenues appliquées aux clients en cas de désistement ou de séjour écourté compensent les pertes financières dues aux frais déjà engagés auprès des prestataires de service.

Toute annulation, désistement ou séjour écourté, doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de suppression ou d'annulation d'un séjour par ISC: la société vous informera immédiatement et la totalité des sommes versées vous sera remboursée sans autre indemnité.

En cas de litige, le lieu de juridiction sera le tribunal de Genève qui appliquera le droit Suisse.

5. Assurance

Notre société, son encadrement, ses membres et participants sont couverts pour :

Accident, responsabilité civile

Défense et assistance

Les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts (prévoir des vêtements peu chers et peu salissants)

Le rapatriement sanitaire des mineurs n'est pas couvert, nous vous recommandons de souscrire à un contrat d'assistance rapatriement.

6. Perte et vol :

Aucune couverture en cas de vol ; toutes les valeurs doivent être remises au directeur du camp.

7. Droit à l'image

Lors des séjours, des photos peuvent être prises pour illustrer des plaquettes d'information, des articles de presse ou le site internet. Si vous souhaitez que votre enfant ne figure pas sur ces documents, merci de bien vouloir nous le préciser par courrier.

Renvoi

En cas d'inadaptation au centre et de non-respect des règles, votre enfant pourra être renvoyé chez vous. Vous serez prévenu personnellement et tous les frais de rapatriement, y compris ceux de l'accompagnateur seront alors à votre charge. Aucun remboursement ne sera effectué.

La consommation de tabac et d'alcool par les campeurs est strictement interdite.

8. Départ et retour

Avec Hébergement :

Les enfants doivent arriver le dimanche à 17h00 à l'hôtel Chalet Saint Georges. Les enfants repartiront après le spectacle le dernier samedi de leur session.

Sans Hébergement :

Les enfants doivent nous rejoindre le lundi à 8h45 devant l'école primaire HENRY JACQUES LE MEME. Tous les matins les enfants doivent se présenter à l'école à 9h. Les parents doivent les récupérer tous les soirs à 18h00 au même endroit.

Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant le mineur au lieu de rendez-vous est obligatoire. Dans le cas où il ne s'agit pas d'un des parents ou du tuteur légal, vous devez nous fournir obligatoirement une autorisation où seront mentionnés le nom et l'adresse de la personne qui viendra récupérer votre enfant.

Pour tout autre mode de départ, nous fournir obligatoirement une autorisation manuscrite de votre part indiquant les modalités d'organisation du voyage et d'accompagnement de l'enfant. Nous refusons le départ sans accompagnement d'un adulte.

Pour nous joindre en cas d'urgence, nous vous communiquerons un n° de téléphone portable.

Si jamais votre enfant doit quitter le camp plus tôt pour une raison quelconque le départ se fera le lendemain après le petit-déjeuner avec un de ses parents ou le tuteur légal.

Arrivées et départs en avion :

Les jours d'arrivée et de départ, une personne peut accueillir ou accompagner les élèves à l'aéroport de Genève. Lors de leur départ, les enfants sont assistés pour les formalités d'enregistrement et de douane puis, s'ils voyagent comme UM (mineur non accompagné), escortés jusqu'à l'avion. Ce service est inclus. Il comprend le transport en voiture, ainsi que la confirmation du vol de retour. Pour des raisons d'organisation, les informations concernant l'arrivée et le départ des participants doivent nous être confirmées par écrit au moins deux semaines avant la date du voyage. Les arrangements individuels et les changements de dernière minute sont facturés en conséquence.

9. Soins médicaux

Durant le séjour, IIC fait l'avance des frais médicaux suivants :

Visite chez le médecin et frais de transport chez le médecin

Médicaments

En fin de séjour, les parents doivent rembourser les frais médicaux. En cas de maladie, visite du médecin ou accident, vous serez prévenu par le directeur du séjour dans les plus brefs délais. Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance médicale pendant le séjour.

Nos séjours sont organisés par une équipe de professionnels. Vos remarques, critiques, réclamations et votre satisfaction sont importantes. Elles seront pour nous, de précieux éléments pour améliorer encore nos actions en faveur des loisirs et des vacances, pour l'apprentissage ludique et l'ouverture vers d'autres cultures.

10. Responsabilité

Le campeur et ses parents ou représentants légaux sont informés et acceptent que certains sports et loisirs (notamment le rafting, et l'accro branches) de même que les transports (en véhicules à moteur, train, remontées mécaniques, bateaux etc.) soient assumés par des tiers qui agissent le leur nom propre et sous leur propre et unique responsabilité.

Le parent ou représentant légal du campeur confirme par sa signature qu'il accepte que son enfant participe aux sports et loisirs organisés durant le camp. Il connaît les risques inhérents à ces sports et loisirs, et accepte ces derniers.